

Le livre est ce dont on va parler. Il s'agit de créer une relation triangulaire, entre l'enfant, l'adulte et le livre, de repérer les difficultés de compréhension spécifiques, de favoriser la possibilité de prélecture, d'hypothèses sur le texte et pour cela de chercher à éviter tout hiatus culturel au point de vue de la langue (vocabulaire et syntaxe). Lire serait une activité non de réception mais de production langagière.

Il faut donc découvrir des textes qui vont enclencher ce processus de production, permettre cette autonomie par rapport au texte qui consiste à pouvoir faire des hypothèses sur lui avec de bonnes chances de succès, en même temps que le texte résiste aux interprétations dont il faut vérifier la validité.

Les textes dont on a besoin, pour la période de l'apprentissage de la lecture, doivent répondre à plusieurs conditions, selon M. Hébrard :

Ils doivent être illustrés, pour que l'image permette une hypothèse sur le texte (pas de contrepoint subtil entre le texte et l'image, à cette période d'apprentissage) et que l'enfant puisse s'appuyer sur les deux instruments qu'il maîtrise le plus : la compréhension du langage oral de l'adulte, et celle de l'image, pour dominer le langage écrit.

Ces textes doivent coller aux possibilités de langage de l'enfant pour lui permettre de faire des hypothèses vérifiables. À la rigueur, ces possibilités sont individuelles et varient d'un individu à l'autre, mais en fait, il y a une certaine homogénéité dans un milieu culturel donné : deux ou trois versions d'un même texte suffisent pour couvrir toutes les possibilités de langage de tous les enfants d'une classe.

Cela pose des problèmes de traduction, y compris à l'intérieur d'une langue.

Partir de textes étrangers favorise une certaine liberté. Il faut s'autoriser les répétitions, les fautes de grammaire, trouver une langue d'écrit à mi-chemin entre l'oral et l'écrit, comme lorsque l'enfant, dictant à l'adulte, arrive à sortir du rapport strictement individuel et à s'initier au langage écrit, parce que l'adulte écrit lentement et qu'il faut que l'autre comprenne.

Marie-Isabelle Merlet.

une enquête sur les bibliothèques d'école primaire

Le 12 juin 1978 a eu lieu une réunion de travail consacrée aux bibliothèques-centres documentaires dans les écoles élémentaires en France. M. Rouane, Inspecteur Général, membre du groupe des Missions particulières dont M. Treffel est le doyen, a donné les conclusions partielles, mais déjà significatives, de son enquête dont les résultats ne lui sont pas encore tous parvenus et qui devrait faire l'objet d'une publication.

Il en ressort que, sur soixante-quatre départements qui avaient répondu (soit vingt-trois académies), c'est-à-dire les deux tiers de l'ensemble, il y aurait :

- trente et un départements où il existe une ou plusieurs bibliothèques centrales d'école (en tout cinquante-six) ;

- une douzaine de départements « où il se passe quelque chose » mais qui ne répond pas à la définition d'une bibliothèque centrale d'école* : centre local de documentation ouvert aux élèves, collaboration avec les bibliothèques municipales, coins-lecture un peu développés ;

- enfin, une vingtaine de départements où on en est resté à la bibliothèque de classe.

L'initiative, souvent, est venue des instituteurs, moins souvent des parents.

Dans les écoles construites depuis 1973, une salle polyvalente est réservée pour la bibliothèque.

Le fonds de livres et autres documents commence souvent par la mise en commun des bibliothèques de classe, un dépôt de la Bibliothèque centrale de prêt, des cotisations de parents. D'après M. Rouane, la solution aux problèmes financiers serait à trouver du côté des municipalités et non au niveau national. Un problème difficile, mais important, est celui du renouvellement du fonds. Les écoles annexes ont un statut à part, puisqu'elles dépendent des écoles normales, donc du département. Les conseillers généraux seraient plus généreux à l'égard des écoles normales et des écoles annexes.

Le plus difficile à résoudre semble être le problème du personnel qui anime ces bibliothèques d'école. Le bénévolat est précaire, la décharge des maîtres exceptionnelle, de même que les postes budgétaires supplémentaires. On peut prévoir que, par suite de la baisse démographique, il en sera autrement dès 1985. En attendant, M. Rouane estime que c'est à l'équipe pédagogique de résoudre le problème de façon globale : il faut que tous les enseignants se sentent concernés par la bibliothèque d'école pour que cela fonctionne. Une certaine formation serait assurée par les écoles normales, les bibliothèques centrales de prêt, les centres d'animation pédagogique, antennes des écoles normales.

L'école normale de Chartres, une école de Dreux, un des terrains de l'Adaces (celui de Poitiers) ont fait part de leur expérience.

Dans l'évolution qui est en train de se dessiner, ce qui semble nécessaire, mais difficile à obtenir, c'est la concertation des enseignants au niveau de l'école, et la mise au premier plan des questions pédagogiques qui risquent d'être étouffées par les questions d'ordre matériel.

* Cf. définition de l'Adaces. Ce n'est pas sûr que les 56 bibliothèques d'école inventoriées répondent totalement aux exigences de l'Adaces (Association pour le développement des activités culturelles dans les établissements d'enseignement). Voir Adaces, *La bibliothèque-centre documentaire : vers une nouvelle école élémentaire*. Paris, Cercle de la Librairie, 1976.